

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 7 février 2018

RESTRICTIONS DE CIRCULATION DES POIDS-LOURDS DANS LE CHER EN RAISON DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Compte tenu des conditions climatiques actuelles et en raison d'un nouvel épisode de neige et de brouillard givrant attendus en fin d'après-midi, puis du risque de verglas dans la nuit, entraînant des difficultés de circulation, Catherine FERRIER, Préfète du Cher, a activé le centre opérationnel départemental de la préfecture du Cher.

Un arrêté de restriction de circulation des poids-lourds (dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes) sur l'ensemble du réseau routier secondaire du département du Cher, dans le **sens Province-Paris**, vient d'être signé afin de limiter l'afflux de camions vers le nord du département et notamment en direction du Loiret et de la région parisienne. Des arrêtés de restriction de circulations similaires ont été pris par le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Eure-et-Loir sur tout ou partie de leur territoire.

Les associations de sécurité civile (Croix Rouge et Ordre de Malte) ont été pré-alertées.

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteo.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr – www.cofiroute.fr – www.bison-fute.gouv.fr

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher